Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le 20/03/2024
ID : 007-240700864-20240314-2024_020A022DB-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 14 Mars 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 24 - votants : 35	L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le sept mars, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, TRIOMPHE Sylvain** **Absents ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (Procuration à E. MARCE) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - CASAMATTA Marie (procuration à M. DROUARD) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI) - LAURENT Jérôme (procuration à C. SALVI) - PRADIER LAGET Jérôme (procuration à JF COAT) - RIEU Roland (procuration à JP CROIZIER) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) – GARCIA Patrick (procuration à M LANDRAUD)** **Absent :**
Délibération N° 2024-022	***Votes*** : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget Principal

Le conseil communautaire,

- considérant que le compte administratif a fait apparaître un excédent de fonctionnement 4 393 643.26 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le 20/03/2024
ID : 007-240700864-20240314-2024_020A022DB-BF

➢ **Décide** à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

07042 Code INSEE	cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche BUDGET PRINCIPAL - 40800	2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 le Conseil Communautaire
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents :
Nombre de membres exprimés :
VOTES :
Pour : Contre ; Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 296 568,03
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 097 077,23
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**4 393 643,26**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	12 933,23
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-499 722,60
Besoin de financement F. = D. + E.	**512 656,83**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**4 393 643,26**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**512 656,83**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**3 880 987,43**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700